

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt trois le dix neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Marolles, sous la présidence de Monsieur Roland EDELINE, Maire ;

Etaient présents : EDELINE R, CUADRADO K, DAGUIN R, BOUVIER T, LEMAITRE C, PILAT A, LIGNEL G, POTIRON B, BIANCHI M, LEROUX C, RUAUX JC, GROUSSARD P,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MAES F, CATHERINE C, NUTTENS G,

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Date de convocation : 10 janvier 2023

Date d'affichage : 20 janvier 2023

Sont examinés les points à l'ordre du jour.

1 - Création d'un préau - demande de subvention au titre de la dotation des Territoires Ruraux (DETR) et/ou au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

Délibération n°2023-01

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de création d'un préau à l'école maternelle et primaire de Marolles
- Ce projet s'élève à la somme de 112 446.45 € HT, soit 134 971.74 € TTC pour la construction d'un préau à ossature bois constitué de poteaux en sapin traité, avec contreventement en panneaux de bois
- De solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'exécution de ces travaux, dans la rubrique « Bâtiments et équipements scolaires » et/ou au titre de la dotation de soutien à l'investissement local
- D'inscrire ces travaux au budget 2023 de la commune et s'engage à financer ces travaux pour une part à l'aide de la subvention sollicitée, et d'autre part avec des fonds disponibles de la commune.

2 - Modification de la surveillance dans le bus scolaire - indemnités kilométriques.

Délibération n°2023-02

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier, la surveillance des enfants (maternelle et primaire) dans le bus scolaire est assurée par un adjoint

d'animation et plus par l'ATSEM. Une nouvelle organisation du personnel de l'école est mise en place.

L'adjoint d'animation chargée de la surveillance prend son service à FIRFOL au départ du circuit du ramassage scolaire de l'école de Marolles. Pour se rendre au départ du circuit, cet adjoint d'animation utilise son véhicule personnel.

Ainsi, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'attribuer des indemnités kilométriques à cet agent pour le dédommager de l'utilisation de son véhicule. Ces indemnités seront calculées selon la réglementation en vigueur correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

3 - Adhésion de la commune de Mondeville au SDEC Energie Délibération n°2023-03

Vu l'article 5.1 des statuts du SDEC Energie, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu la délibération de la commune de Mondeville en date du 16 novembre 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC Energie pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu la délibération du Comité Syndical du SDEC Energie en date du 15 décembre 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence,

Considérant que, par délibération en date du 16 novembre 2022, la commune de Mondeville a émis le souhait d'être adhérente au SDEC Energie afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec la prestation optionnelle du 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors services).

Considérant que lors de son assemblée du 15 décembre 2022, le Comité Syndical du SDEC Energie a approuvé d'adhésion de la commune de Mondeville, à compter du 1^{er} avril 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC Energie, par courrier en date du 21 décembre 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion,

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC Energie au conseil municipal,

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC Energie.

Fait et délibéré en séance les : jour, mois et an susdits.